

Cartouches d'encre et toners

Quelles utilisations ? Des cartouches pour les imprimantes jet d'encre ou les fax. Des toners pour les imprimantes laser ou les photocopieurs.

Comment les éliminer ? Déposons les cartouches usagées dans les grandes surfaces, chez les revendeurs ou renvoyons-les au fabricant.

En 2005, environ 60 millions de cartouches d'imprimantes jet d'encre ont été consommés, dont seulement 10% ont été recyclés.

DES DANGERS POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Quelle composition ?

- Mélange d'alcool, d'eau et de colorant pour les cartouches.
- Poudre contenant notamment des pigments organiques ou minéraux et des résines pour les toners.

Quels dangers ?

- Irritant, nocif ou inflammable.



Toutefois, les risques pour la santé sont faibles : seule une mauvaise utilisation de ces produits peut entraîner des irritations de la peau et des yeux.



Une exposition à une grande quantité de poudre de toner provoque une irritation de l'appareil respiratoire. En cas de contact cutané ou oculaire, il est possible d'observer de légères irritations.

COMMENT LES UTILISER AU MIEUX ?

- **N'imprimons que si c'est vraiment utile.**
- Sélectionnons le mode « brouillon » ou « économique » dans les paramètres d'impression.
- Soyons sobres dans nos impressions : limitons les couleurs, diminuons la taille des caractères...
- **Rechargeons nos cartouches d'encre afin de réduire nos déchets.**
- Pensons au recto-verso.
Par exemple, imprimons sur le recto de feuilles de brouillon ou de courriers inutiles.

ÉLIMINATION

La plupart des fabricants proposent la reprise des cartouches et toners vides.

Leur recyclage, répété jusqu'à 50 fois, permet une économie d'énergie mais aussi de matières premières (acier, aluminium, pétrole).

Chaque élément est réutilisé :

- soit comme composant d'une nouvelle cartouche,
- soit comme matériau de base utilisé dans d'autres industries,
- soit comme substitut de combustible fossile.

Vous pouvez aussi faire recharger vos cartouches auprès d'entreprises spécialisées, au besoin certaines pièces seront changées.

en partenariat avec :

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Conseil Général



L'Acteur de votre quotidien

